

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL694 (Rect)

présenté par
M. Belot, rapporteur

à l'amendement n° CL|688 du Gouvernement

ARTICLE 29

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« est »

les mots :

« peut être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision, tenant compte du statut d'autorité administrative indépendante de la CNIL.